

Le GEVA-Sco ou GEVAsco est issu du document appelée **GEVA**, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées, outil national des **Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**, dans le cadre de la démarche d'évaluation des besoins en compensation des personnes en situation de handicap pour leur **Plan Personnalisé de Compensation (PPC)**

**PPC**

Volet "scolaire" du Plan Personnalisé de Compensation



Le GEVAsco permet de regrouper les principales informations sur la situation d'un élève afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**.

Le GEVA-Sco est présenté sous la forme d'un formulaire qui est le même pour tous les élèves. Il peut être téléchargé, ainsi que le manuel qui le présente. Il existe deux modèles :

- un **GEVAsco réexamen** -----
- un **GEVAsco première demande**.



Le **GEVAsco première demande** concerne les élèves qui n'ont pas encore de **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**. Il est envoyé à la MDPH pour proposition ou non d'un PPS.

Il est renseigné suite à une équipe éducative, dans le cadre d'un dialogue avec les parents. Ceux-ci transmettent alors le GEVAsco première demande à leur dossier MDPH.



Le **GEVAsco réexamen** concerne les élèves qui ont déjà un PPS. Il permet d'évaluer les compétences, les connaissances acquises et les difficultés qui subsistent au regard des aménagements, adaptations, orientations et compensations mis en œuvre.

Le GEVAsco réexamen est renseigné par l'enseignant référent dans le cadre d'une **Équipe de Suivi de Scolarité (ESS)**, au moins une fois par an.



Il s'agit de réaliser, en l'objectivant, un bilan des connaissances et compétences de l'élève à un moment donné. Ce document repose sur l'observation de l'enfant faite par les parents et les professionnels.

Il est renseigné **en comparaison avec un enfant du même âge ou se trouvant dans le même niveau de classe de sa tranche d'âge**.

Dans le cas d'un réexamen, il fait le point sur les évolutions au regard des compensations qui ont été proposées dans le PPS.

**Comment compléter un GEVAsco ?**



Un "4 pages" d'aide à la rédaction d'un GEVAsco est disponible sur le site des ASH91 :

<http://www.ash91.ac-versailles.fr/besoins-educatifs-particuliers/#gevasco>

**GEVA-Sco**  
Guide d'accompagnement  
Procédure

--- Pourquoi ?  
Le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (Geva-Sco) favorise... un dialogue accru entre les familles, les équipes éducatives de suivi de la scolarisation et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ; il garantit aussi l'harmonisation des procédures et des décisions au plan national." Circulaire 2015-085 du 03/06/2015

--- Qui, quand ?  
Le GEVA-Sco se décline en deux versions « Première demande » et « Réexamen », directement utilisables par les équipes éducatives (EE) et les équipes de suivi de scolarisation (ESS).

|          |                |                 |
|----------|----------------|-----------------|
| GEVA-Sco | Qui complète ? | Dans quel cas ? |
|----------|----------------|-----------------|